

Swiss Life Premium Comfort Junior Plan – Epargner tout en bénéficiant d’opportunités de rendement intéressantes

Posez les bases d’un avenir prometteur pour votre enfant. Swiss Life Premium Comfort Junior Plan vous permet d’investir mensuellement dans des portefeuilles de fonds gérés professionnellement et de constituer ainsi un capital de départ avec des opportunités de rendement intéressantes pour votre enfant.

Le défi et la solution

Le jour venu, vous voulez pouvoir proposer un capital de départ à votre enfant lorsqu’il souhaitera faire un séjour linguistique à l’étranger, aménager son premier appartement ou acheter une voiture? Swiss Life Premium Comfort Junior Plan est le bon choix si vous désirez épargner de manière ciblée pour l’avenir de votre enfant, tout en bénéficiant d’un potentiel de rendement élevé. Parallèlement, Swiss Life Premium Comfort Junior Plan vous offre une couverture des risques adaptée à votre situation et à celle de votre enfant.

Fonctionnement

Avec Swiss Life Premium Comfort Junior Plan, vous placez chaque mois un montant fixe. Vous disposez pour cela de quatre portefeuilles de fonds. Avec votre conseiller, vous choisissez la solution qui correspond à votre profil risque-rendements personnel ainsi qu’à votre horizon de placement personnel.

Swiss Life accorde le plus grand soin à la gestion de chaque portefeuille de fonds. Swiss Life est un gérant d’actifs leader, fort de plus de 150 ans d’expérience dans la gestion des fonds de la clientèle. Pour les portefeuilles, nos spécialistes en placements prennent en compte uniquement les fonds de placement faisant partie des meilleurs de leur catégorie.

Lorsque le contrat est proche de l’échéance, votre patrimoine est transféré automatiquement et successivement vers un fonds monétaire peu fluctuant dans le cadre de la gestion du plan de sortie. Vos actifs sont ainsi moins soumis aux fluctuations du marché, et vous gagnez en sécurité .

Vos avantages

- **Opportunités de rendement:** la gestion professionnelle du portefeuille par Swiss Life Asset Managers vous ouvre des perspectives de rendement intéressantes. Si vous redoutez les turbulences du marché, nous restructurons votre avoir sur votre demande en un placement peu risqué, et le réintégrons par la suite à votre portefeuille de fonds.
- **Avantages fiscaux:** dans une assurance vie liée à des parts de fonds de placement, les revenus des placements sont exonérés d’impôts, sous réserve de certaines conditions.
- **Flexibilité:** vous pouvez opter gratuitement pour un autre portefeuille de fonds sur la durée du contrat.
- **Simplicité:** vous n’avez pas besoin de vous occuper des décisions de placement. Le portefeuille sélectionné est géré par nos experts en placements selon votre stratégie de placement.
- **Protection financière:** protégez votre enfant des difficultés financières consécutives à une maladie ou un accident.

Faits et chiffres

Offre

Type d'assurance

Assurance vie liée à des parts de fonds du pilier 3b, sans prestation garantie en cas de vie.

Financement

Primes périodiques, prime mensuelle minimale: 100 CHF

Placements

Quatre portefeuilles de fonds au choix, gérés par Swiss Life Asset Managers. Ils se distinguent par le montant de la part en actions.

Avoir Comfort (facultatif)

Vous pouvez verser les distributions du fonds dans l'avoir Comfort. Nous vous proposons une rémunération à un taux conforme à ceux du marché à court terme.

Les prestations

Prestations assurées

- En cas de vie, la valeur des fonds de placement est versée.
- En cas de décès de l'enfant, la valeur actuelle des fonds de placement est versée.
- En cas d'incapacité de gain de l'enfant, Swiss Life verse une rente pour incapacité de gain (dans la mesure où ce risque est couvert) à partir de l'âge de 16 ans révolus et au maximum jusqu'à l'âge AVS.

Couverture financière du versement des primes

- En cas de décès du payeur de primes, Swiss Life prend le relais et assure les versements de primes ultérieurs.
- En cas d'incapacité de gain du payeur de primes, Swiss Life prend le relais et assure les versements de primes ultérieurs (dans la mesure où ce risque est assuré).

Privileges fiscaux

- En cas de vie: pas d'impôt sur le revenu
- Pendant la durée contractuelle: impôt sur la fortune calculé sur la valeur de rachat (cantons seulement)
- En cas de décès: pas d'impôt sur le revenu (impôt sur les successions selon les cantons)
- La prise en charge du versement des primes constitue en principe une donation. Dans la plupart des cantons, les donations aux descendants sont exonérées de l'impôt sur les donations.

Risques

La prestation en cas de vie et de décès n'est pas garantie. La prestation d'assurance correspond à la valeur des parts de fonds. Vous assumez le risque lié aux fluctuations de valeurs. Si l'évolution de la valeur des parts de fonds est insuffisante sur la durée du contrat, la prestation d'assurance peut être inférieure à la somme des primes.

Possibilités

Changement de portefeuille de fonds

Vous pouvez toujours opter gratuitement pour un autre portefeuille de fonds parmi les quatre proposés. L'avoir en parts de fonds peut en outre être entièrement transféré vers un placement peu risqué, puis réintégré au portefeuille de fonds aussi souvent et longtemps que vous le désirez.

Gestion d'un plan de sortie

Votre avoir en parts de fonds est automatiquement et successivement transféré vers un placement peu risqué.

Interruption du paiement des primes

Possible

Prêt

Impossible

Disposition testamentaire

La disposition testamentaire (testament p. ex.) vous permet de déterminer la personne qui deviendra le preneur d'assurance à votre décès.

«Prends les devants.»

Quelles sont les prochaines étapes? Les réponses à vos questions

Les solutions de prévoyance ne sont pas toujours évidentes à expliquer, nous en sommes bien conscients.

Votre situation personnelle mérite en outre un conseil sur mesure. N'hésitez pas à nous contacter!

Vous trouverez toutes les informations relatives à notre produit *Swiss Life Premium Comfort Junior Plan* sur notre site Internet à l'adresse: www.swisslife.ch/premiumcomfortjuniorplan



Contactez votre conseiller ou appelez-nous au 043 284 33 11.

Clause juridique: les données susmentionnées sont purement informatives. Elles ne constituent en rien une offre ou une recommandation pour l'achat ou la vente de placements, l'exécution de transactions ou la conclusion d'autres actes juridiques. Nous déclinons toute responsabilité s'agissant de l'exactitude des renseignements fournis. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein. Les personnes domiciliées aux Etats-Unis ou dans leurs territoires, les personnes de nationalité américaine ou détentrices d'une autorisation de séjour ne sont pas habilitées à acquérir ou à se faire transmettre les prestations ou placements susmentionnés, ni directement, ni indirectement.